



CHARTRE D'ENGAGEMENT QUALITÉ DE L'APPRENTISSAGE

L'APPRENANT(E)

Nom et prénom :

En tant qu'apprenant(e), je m'engage à :

- M'impliquer dans l'enseignement dispensé par le CFA et dans le travail confié par l'employeur,
- Respecter l'ensemble des interlocuteurs de l'entreprise et du CFA en faisant preuve de savoir-être,
- Respecter les règles de l'entreprise ainsi que celles de l'établissement de formation en prenant soin des lieux et du matériel,
- Respecter mon statut de salarié(e) dans l'entreprise et dans le CFA,
- Respecter les horaires prévus dans mon contrat,
- Ecouter les conseils des formateurs et du maître d'apprentissage,
- Faire vivre et alimenter mon livret de formation, outils d'évaluation et de communication avec mon maître d'apprentissage et mes formateurs,
- Participer aux épreuves du diplôme avec la motivation de réussir.

LE CFA

En tant qu'organisme de formation, s'engage à :

- Accueillir l'apprenant(e) et informer l'apprenant(e) et le maître d'apprentissage du programme et des modalités d'évaluation de la formation,
- Assurer la formation de l'apprenant(e) en conformité avec le référentiel du diplôme,
- Mettre en place un livret de formation dans lequel sont recensées les activités que le jeune doit réaliser en entreprise ainsi que les objectifs d'évaluation,
- Echanger régulièrement avec l'apprenant(e) et le maître d'apprentissage, notamment en cas de difficultés,
- Evaluer régulièrement l'apprenant(e),
- Informer l'entreprise des résultats et de l'assiduité de l'apprenant(e),
- Informer l'apprenant(e) de l'existence des dispositifs d'aides.

L'ENTREPRISE

En tant qu'employeur d'un(e) alternant(e) et maître d'apprentissage nous nous engageons à :

- Organiser l'intégration de l'alternant(e) en prenant le temps de l'accueillir et de l'informer sur le règlement intérieur, sur les consignes de sécurité et sur son statut de salarié,
- Définir les missions de l'alternant(e) et le faire évoluer tout au long de la formation, en cohérence avec le diplôme préparé,
- Evaluer régulièrement le travail et la progression de l'alternant(e)
- Cadrer et encadrer le travail de l'alternant(e) pour lui permettre de construire son savoir-faire,
- Etre acteur de la pédagogie de l'alternance : respecter le calendrier de l'alternance, exploiter le livret de formation, informer le CFA des absences de l'alternant(e).

Le Entreprise/Maître d'apprentissage Raison sociale/Siret et signature/cachet	Le CFA/Référent Nom et signature/cachet	Le Apprenant(e)/Parents Nom et signature